

Le 11 septembre 2026.

Communiqué de Presse

La CPRUP salue l'engagement politique de la Commission européenne vis-à-vis de ses régions ultrapériphériques et appelle à aller plus loin

La Conférence des Présidents des Régions Ultrapériphériques (CPRUP) accueille favorablement la publication de la nouvelle stratégie pour les Régions Ultrapériphériques (RUP), intitulée « Renforcer la portée mondiale de l'Union : une nouvelle vision stratégique pour les régions ultrapériphériques de l'UE ».

Cette stratégie est accompagnée, pour la première fois, d'un instrument réglementaire dédié, destiné à mieux adapter les politiques européennes aux réalités et aux contraintes spécifiques des RUP françaises.

La CPRUP salue l'engagement de la Commission en faveur d'une application plus systématique et ambitieuse de l'article 349 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) dans les futures législations et initiatives.

Une nouvelle vision stratégique pour les RUP

La CPRUP salue l'articulation de la nouvelle stratégie autour d'une vision renouvelée pour l'avenir des RUP, considérant nos régions comme atouts géostratégiques pour l'Union européenne.

La reconnaissance de cette dimension stratégique doit désormais se traduire concrètement dans l'ensemble des politiques européennes du prochain cadre financier pluriannuel qui concernent les RUP.

Des adaptations réglementaires encore insuffisantes

La CPRUP regrette néanmoins que, dans le cadre du paquet législatif de simplification, le nombre de mesures d'adaptation retenues par la Commission demeure très limité au regard des 62 propositions formulées par la Conférence dans sa contribution du 12 janvier dernier.

Plusieurs demandes essentielles portées par la CPRUP, notamment dans les domaines des transports, de la pêche, de l'agriculture, de la migration, de l'environnement, de l'accès au logement abordable, des statistiques, des aides d'Etat et de la fiscalité, ainsi qu'en matière d'accès aux instruments européens, restent à ce jour sans réponse. Les réalités et contraintes de nos territoires appellent un niveau d'ambition plus élevé.



La Conférence déplore particulièrement l'absence d'égalité de traitement entre ses régions dans le cadre du paquet législatif dont le contenu cible actuellement uniquement les RUP françaises, en ignorant les demandes des RUP portugaises et espagnole. Cette situation remet en cause les principes d'égalité et de solidarité européenne et prive les Açores, Madère et Les Canaries, de mesures adaptées à leurs réalités.

L'adaptation des politiques européennes est possible

La CPRUP souligne toutefois que cette démarche démontre qu'une adaptation ciblée des politiques européennes aux réalités de toutes les RUP serait à la fois juridiquement possible et techniquement réalisable.

La Conférence appelle donc à poursuivre ce travail et à enrichir le contenu du paquet législatif afin que soient prises en compte l'ensemble des réglementations susceptibles d'avoir un impact défavorable sur l'ensemble des RUP.

Pour un véritable « réflexe RUP » dans toutes les politiques européennes

La CPRUP appelle une nouvelle fois les États membres à renforcer leur coalition trilatérale et à porter d'une même voix la mise en place systématique d'un véritable « réflexe RUP », permettant d'intégrer, en amont comme en aval du processus législatif européen, la nécessité d'adapter les politiques de l'Union aux réalités de ses territoires.

Cette approche doit permettre de garantir que les spécificités des RUP soient pleinement prises en compte ex ante, lors de l'élaboration des politiques européennes, et in fine, lors de leur mise en œuvre.

Le prochain Cadre financier pluriannuel : traduire les ambitions en actes

Enfin, la Conférence appelle à ce que les ambitions affichées par la nouvelle stratégie pour les RUP et les revendications des RUP, réitérées à plusieurs reprises, soient pleinement reflétées dans le cadre des négociations et de la future mise en œuvre des propositions relatives au prochain Cadre financier pluriannuel.

